



Conseil économique et social

Distr. générale
12 février 2002
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme
Quarante-sixième session
4-15 mars 2002
Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*
Suivi de la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et de la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXIe siècle » : bilan de l'intégration
dans les organismes des Nations Unies

Commission des droits de l'homme
Cinquante-huitième session
18 mars-26 avril 2002
Point 12 a) de l'ordre du jour provisoire**
Intégration des droits fondamentaux
des femmes et de l'approche sexospécifique :
violence contre les femmes

Rapport du Fonds de développement des Nations Unies **pour la femme sur l'élimination de la violence à l'égard** **des femmes**

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint à la Commission des droits de l'homme et à la Commission de la condition de la femme le rapport sur l'élimination de la violence contre les femmes, établi par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme en application de la résolution 50/166 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1995.

* E/CN.6/2002/1.
** E/CN.4/2002/1.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 50/166, l'Assemblée générale a prié le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) de s'employer plus activement à éliminer la violence contre les femmes afin de faciliter l'accélération de la mise en oeuvre des recommandations contenues dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. Elle lui a demandé de collaborer étroitement à cette fin avec les organes et organismes des Nations Unies concernés, dans le cadre de l'action globale engagée au sein du système pour mettre un terme à ce fléau. C'est en application de cette résolution qu'a été créé en 1996 le Fonds d'affectation spéciale pour soutenir les actions qui visent à faire disparaître la violence à l'égard des femmes, qui a commencé à fonctionner en 1997. Depuis lors, il a continué à sélectionner et à financer des projets novateurs à effet catalyseur qui ont pour objectif d'explorer de nouvelles pistes, d'inventer des modèles inédits, d'élargir la mobilisation croissante en faveur de l'élimination de toutes les formes de violence infligées aux femmes.

2. Le présent rapport à la quarante-sixième session de la Commission de la condition de la femme et à la cinquante-huitième session de la Commission des droits de l'homme fait le point des activités entreprises par UNIFEM en 2001 pour éliminer la violence contre les femmes.

II. Fonds d'affectation spéciale pour soutenir les actions qui visent à faire disparaître la violence à l'égard des femmes

3. Le Fonds d'affectation spéciale pour soutenir les actions qui visent à faire disparaître la violence à l'égard des femmes sert à financer de nouvelles stratégies inventives et des mécanismes d'intervention plus efficaces tant au sein d'UNIFEM qu'au niveau interinstitutionnel. Les enseignements tirés de son expérience sont intégrés dans les programmes nationaux, régionaux et mondiaux dont le réseau d'UNIFEM sur le terrain et ses partenaires s'inspirent pour formuler ensuite de vastes stratégies à long terme afin d'éliminer la violence à l'égard des femmes, souvent avec le concours d'organismes de la société civile, des pouvoirs publics et de partenaires de l'ONU.

4. Depuis sa création en 1996, le Fonds d'affectation spéciale a accordé des subventions d'un montant de 6,8 millions de dollars à 129 projets en faveur d'actions locales, nationales, régionales et mondiales visant à éliminer la violence à l'égard des femmes dans plus de 73 pays. Dans les trois dernières années, il a vu les demandes de subvention augmenter à un rythme sans précédent puisqu'elles sont passées de 136 en 1999 à plus de 325 en 2001, soit l'équivalent de 17,5 millions de dollars. Cette augmentation tient en partie à une plus grande notoriété du FNUAP doublée d'un accroissement du nombre de bénéficiaires, et en partie au rôle unique qu'il joue en tant que mécanisme de financement multilatéral axé spécialement sur un cadre de développement où la violence à l'égard des femmes continue à menacer sérieusement leur bien-être, et soutenu en outre par des partenaires dynamiques occupés à une myriade d'activités au niveau national en application des recommandations formulées dans le Programme d'action de Beijing et son examen quinquennal.

A. Activités subventionnées par le Fonds d'affectation spéciale

5. En 2001, les deux principaux éléments d'activité du Fonds d'affectation spéciale, à savoir ses activités d'octroi de subventions et sa composante Apprentissage ont été considérablement renforcés pour soutenir la stratégie d'UNIFEM visant à éliminer la violence à l'égard des femmes. Pour faire face à l'accroissement des demandes de subvention indiquées plus haut, le Fonds d'affectation spéciale s'est soucié encore plus de rationaliser son fonctionnement. De nouvelles directives tendant à associer davantage les bureaux extérieurs au choix des projets ont été élaborées, ce qui a permis à UNIFEM de renforcer son rôle sur le plan de l'assistance technique apportée au stade de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation de projets.

6. Au cours du cycle de 2001, le Fonds d'affectation spéciale a alloué plus d'un million de dollars. Le Comité d'examen des projets interinstitutions chargé du choix définitif des projets au Siège s'est réuni en juillet 2001. Il se composait de représentants de la Division de la promotion de la femme, du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiées (HCR). Le représentant d'une organisation non gouvernementale travaillant pour la défense des droits fondamentaux des femmes a également été invité. Les subventions approuvées par le Comité ont été affectées à 21 projets à travers le monde, visant notamment à lutter contre diverses formes de violence à l'égard des femmes dont la violence conjugale, la traite et l'exploitation sexuelle et l'esclavage des femmes. Les stratégies qui seront mises en oeuvre iront de la sensibilisation et de l'éducation du public au plaidoyer, à l'enseignement de notions de droit, à la formation de professionnels, à la prestation de services et à la formation de groupes de femmes. Par exemple :

a) En République kirghize, une ONG s'emploiera à renforcer les pouvoirs des conseils locaux afin que puissent être élaborés des mesures et mécanismes préventifs de lutte contre la violence conjugale. Le projet regroupera à cet effet des organisations non gouvernementales et communautaires, des autorités locales et des responsables officiels soucieux de trouver une solution commune au problème de la violence sexiste;

b) Un projet en Thaïlande examinera les dispositions du Code pénal en vigueur relatives au viol conjugal et à la pornographie mettant en scène des enfants avant de proposer de les amender pour que certaines formes de violence sexuelle qui n'étaient pas couvertes par la législation actuelle soient désormais prises en compte. Cette révision sera suivie d'activités de plaidoyer et de mobilisation;

c) Des projets en Colombie et en Équateur viseront à rendre les responsables gouvernementaux mieux à même de définir des stratégies de coopération efficaces entre eux et les responsables des services d'immigration afin de lutter contre la traite des femmes et des filles;

d) Au Ghana, des ONG s'emploieront à faire appliquer une loi interdisant la soumission des femmes à certains rites en sensibilisant les collectivités et en créant des conseils de surveillance.

B. Subventions financées par le Fonds d'affectation spéciale au titre de stratégies d'information et de communication

7. L'intérêt grandissant suscité par les nouvelles stratégies créatives de lutte contre la violence sexiste a conduit UNIFEM à proposer notamment l'utilisation des stratégies d'information et de communication pour éliminer la violence à l'égard des femmes. Ce second cycle d'octroi de subventions de 2001 a été rendu possible grâce au soutien de la Fondation des Nations Unies. Cinq organisations ont obtenu des subventions de l'ordre de 50 000 dollars à 100 000 dollars. Sur les 250 et quelques projets soumis, ceux qui ont été retenus l'ont été pour leur approche novatrice, et parce qu'ils pouvaient atteindre de nouveaux groupes, établir des partenariats viables avec les professionnels de l'information et de la communication et susciter des changements dans les attitudes et les comportements.

8. Des rapports intérimaires montrent que les projets exploitent le pouvoir des médias pour étendre leur action à de nouveaux groupes :

a) Un feuilleton produit au Nicaragua a été classé parmi les programmes télévisés les plus populaires du pays, surtout auprès des adolescents. Des groupes de réflexion composés de jeunes téléspectateurs ont confirmé que le message sans ambiguïté du programme commençait à susciter chez les jeunes une plus grande prise de conscience de leur droit de prendre leurs propres décisions et de lutter contre la discrimination;

b) En Inde, une organisation chargée d'élaborer des matériaux destinés à l'enseignement des droits de l'homme par le biais des médias, a produit une cassette vidéo de musique sur la violence à l'égard des femmes et ses effets sur leurs conditions de vie. La vidéo qui véhiculait un puissant message destiné à aider les femmes à réagir a obtenu un franc succès et touché des millions de personnes. Un grand conglomerat de presse en a acquis les droits de distribution et l'a diffusée lors de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, accueillie par l'Afrique du Sud en 2001.

C. La composante Apprentissage du Fonds d'affectation spéciale

9. Établie en 1998 avec le concours de la John D. et Catherine T. MacArthur Foundation, la composante Apprentissage a permis au Fonds d'affectation spéciale de compléter ses activités d'octroi de subventions en y ajoutant un aspect lié à l'examen et à l'analyse des enseignements tirés des projets qu'il subventionne à travers le monde. Après la publication de l'ouvrage intitulé *With an End in Sight: Strategies from the UNIFEM Trust Fund to Eliminate Violence against Women*, la composante Apprentissage a été davantage axée en 2001 sur le renforcement des capacités, ce qui s'est traduit par l'organisation d'une série de séminaires régionaux sur les stratégies de communication à l'intention des bénéficiaires de subventions du Fonds d'affectation spéciale et du personnel d'UNIFEM sur le terrain.

10. Les séminaires régionaux sur les stratégies de communication se sont tenus au Zimbabwe, au Népal, au Mexique et en Slovaquie. Au total, 200 participants y ont échangé des vues sur la façon de créer et de diffuser des messages dans le cadre d'activités de mobilisation, de déterminer les outils médiatiques efficaces et les compétences dans leurs régions respectives et de constituer des groupes de réflexion

d'un coût modique. Les participants ont élaboré des stratégies de communication spécifiques et concrètes, en tenant compte des enseignements tirés des séminaires organisés ainsi que des compétences acquises à cette occasion. Pour assurer le suivi immédiat des séminaires, UNIFEM a créé un site Web où les participants continuent à échanger des données, à se tenir informés des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des stratégies adoptées, de se donner des conseils et d'échanger leurs idées. Certains participants ont également reproduit les méthodes et matériaux employés lors des séminaires; c'est ainsi qu'un Sud-Africain bénéficiaire d'une subvention a collaboré avec un réseau d'ONG sud-africaines à la production d'un manuel technique sur les stratégies de communication visant à mettre un terme à la violence à l'égard des femmes.

11. Par ailleurs, UNIFEM s'est associé avec la médiathèque (Media/Materials Clearinghouse) de l'Université Johns Hopkins pour établir un catalogue et une base de données contenant des informations recueillies par les organes de presse et de communication sur la violence à l'égard des femmes. Le catalogue, intitulé *Picturing a Life Free of Violence*, permet aux organisations d'avoir directement accès à une vaste gamme de matériaux de communication et aux partenaires de télécharger gratuitement des matériaux à partir d'Internet et de les adapter à leurs cultures et aux réalités de leurs pays. Bien que les organisations puissent déjà accéder à nombre de ces matériaux de presse disponibles en ligne, le catalogue et la base de données présentent des matériaux et stratégies utiles et efficaces qui seront d'une grande aide pour les futures publications et ouvrages d'UNIFEM.

12. Les projets subventionnés menés à bien par le Fonds d'affectation spéciale ont abouti notamment aux résultats ci-après :

a) Un projet en République-Unie de Tanzanie, qui visait à encourager le personnel chargé de l'application des lois dans deux districts locaux à participer à la mise au point des manuels de formation sur les questions sexospécifiques sur lesquelles la justice était appelée à se prononcer, s'est traduit par l'engagement pris par les autorités locales de faire appliquer la législation nationale protégeant pleinement les femmes contre la violence conjugale;

b) Une étude menée dans le cadre d'un projet en Mongolie a permis de recueillir des données préliminaires sur les décisions rendues par les tribunaux de district dans des affaires de violence conjugale. Les résultats ont suscité un vif intérêt de la part du personnel chargé de l'application des lois et des législateurs, et constitueront un apport précieux pour la promulgation de nouvelles lois sur la violence conjugale. En Chine, la campagne nationale visant à éliminer la violence à l'égard des femmes soutenue par UNIFEM a abouti à l'établissement par le Gouvernement d'un groupe national de coordination chargé de protéger les droits de la femme et de l'enfant. Ce mécanisme institutionnel sera reproduit dans quatre provinces grâce à un projet subventionné par le Fonds d'affectation spéciale d'UNIFEM;

c) Les autorités municipales de certaines des grandes capitales d'États du Brésil ont créé un réseau intersectoriel de services communautaires et gouvernementaux après avoir participé à un projet visant à renforcer les initiatives municipales en vue de mettre un terme à la violence à l'égard des femmes;

d) Des entretiens recueillis auprès d'étudiants comparant leurs attitudes avant et après un exposé sur le harcèlement sexuel organisé dans le cadre d'un projet

en Croatie ont révélé qu'un plus grand nombre d'entre eux étaient disposés à discuter des sévices sexuels en milieu universitaire et à s'employer énergiquement à y mettre un terme.

D. End Violence Working Group II (Groupe de travail II sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes)

13. Le groupe de travail électronique consacré à l'élimination de la violence a repris ses activités le 25 novembre 2001, date de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Ce cadre de discussion s'était déjà révélé fort utile pour l'échange d'informations sur les stratégies, pratiques optimales, politiques et programmes se rapportant à ce sujet. La nouvelle initiative durera six mois, période pendant laquelle sera créé un portail électronique sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

III. Programmes d'UNIFEM visant à éliminer la violence à l'égard des femmes

14. Outre les subventions versées au titre du Fonds d'affectation spéciale, UNIFEM a alloué au cours des quatre dernières années plus de 12 millions de dollars au financement d'autres programmes visant à éliminer la violence à l'égard des femmes. S'il est vrai que le Fonds d'affectation spéciale a surtout appuyé des initiatives mises en oeuvre par des ONG, il n'en demeure pas moins qu'UNIFEM a continué à mener ses programmes en mettant l'accent sur les activités régionales. Ces projets de grande envergure visant à mettre un terme à la violence sexiste ont attiré de nouveaux donateurs, des partenaires des Nations Unies et des gouvernements et offert d'autres possibilités d'expérience et de mobilisation de ressources additionnelles.

15. C'est ainsi qu'en 2001, UNIFEM a lancé une campagne régionale de mobilisation contre la violence à l'égard des femmes dans huit pays de la Communauté d'États indépendants et en Lituanie. Inspirée des enseignements qu'UNIFEM a tirés de ses campagnes interinstitutions de 1998-1999 en Amérique latine, en Afrique et dans la région de l'Asie et du Pacifique, la stratégie définie pour la campagne dans les pays de la Communauté d'États indépendants est l'oeuvre collective de tous les partenaires. Les résultats de l'étude régionale sur les attitudes face à la violence conjugale et l'image donnée des femmes dans les médias aideront à affiner la stratégie d'information et de communication prévue pour la campagne.

16. Au cours de l'année écoulée, les importantes activités de plaidoyer entamées lors des campagnes interinstitutions de 1998-1999 pour mettre un terme à la violence à l'égard des femmes sont entrées dans une nouvelle phase, influant sur l'action du gouvernement et étendant leur portée et leurs liens à d'autres domaines. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, UNIFEM, le FNUAP, l'UNICEF, l'Organisation panaméricaine de la santé, la Commission interaméricaine des femmes et un large éventail d'ONG ont tenu au Mexique un colloque régional sur le thème de la violence sexiste, de la santé et des droits de l'homme dans les Amériques. Le colloque a réuni de hauts responsables gouvernementaux, des décideurs, des représentants d'ONG et des spécialistes d'organismes internationaux et présenté des projets dans les domaines politique et législatif et au titre de

l'exécution de programmes et de la mobilisation. Il visait dans le cadre d'une approche plus globale à promouvoir et à faire adopter des stratégies précises en faveur de projets de lutte contre la violence à l'égard des femmes vus sous l'angle de la santé publique et des droits fondamentaux. Un dernier appel a été lancé aux gouvernements, à la société civile, aux médias et aux organismes du système interaméricain et des Nations Unies pour qu'ils s'acquittent de leurs obligations en matière de respect des droits de l'homme et de leurs engagements s'agissant de l'élimination de la violence sexiste.

IV. Évaluation des activités d'UNIFEM en faveur de l'élimination de la violence à l'égard des femmes

17. UNIFEM procède actuellement à une évaluation globale de ses activités visant à éliminer la violence à l'égard des femmes, au siège aussi bien que dans les bureaux régionaux. Cette évaluation donnera à UNIFEM et à ses partenaires la possibilité de mieux s'entendre sur l'intérêt de diverses stratégies, sur l'impact des problèmes de l'heure et sur les éventuelles méthodes à utiliser dans le cadre d'une action coordonnée pour combattre ce fléau. Outre qu'elle permettra de réunir des données fondamentales et analytiques destinées à améliorer les indicateurs de progrès dans la lutte contre la violence sexiste, cette évaluation devrait également aboutir à des recommandations qui aideront l'organisation à mieux définir l'axe de son programme et, partant, mieux l'exécuter et mieux rallier de nouveaux partenaires à sa cause.

V. Conclusion

18. Dans l'esprit de la résolution 50/166 de l'Assemblée générale, UNIFEM continuera à définir et à appuyer des projets novateurs aux niveaux local, national, régional et international. Les recommandations qui seront issues de l'évaluation en cours renforceront les stratégies futures d'UNIFEM et amélioreront ses relations avec les gouvernements, les ONG et les donateurs.